

PLUi

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER, COMMUNAUTE DE COMMUNES -

Val de Bouzanne

Plan des contraintes

Buxières-d'Aillac

Élaboration du PLUi prescrite le 23 mai 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025

Projet de PLUi arrêté le 16 avril 2025

anêtant le plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Bouzanne.

La présidente,
Marie-Annick Beauprère

Date : 07 avril 2025

Phase : Arrêt projet

N° de pièce : 6.2

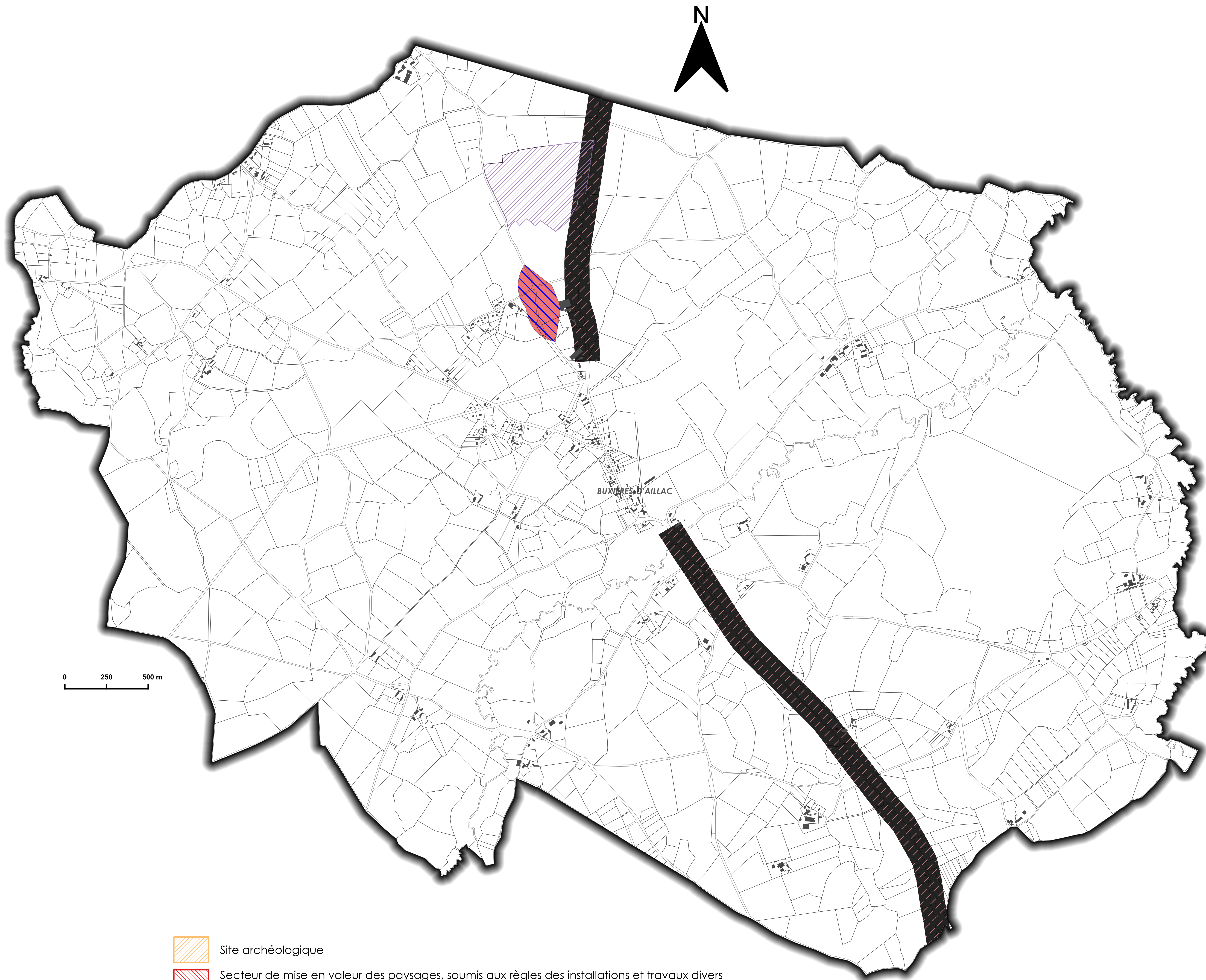
Échelle : 1/8 000



Communauté de communes Val de Bouzanne
1, place Saint-Amand
181-02 54 31 06 92
counet.mairie@valdebozanne.fr



Gison & associés
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@gisonpaysage.com
www.gisonpaysage.com



Cavités souterraines, catégorie :

-  naturelle
-  ouvrage civil
-  Voie soumise à des nuisances sonores importantes de catégorie 3 (AP du 09-08-2001)
-  Voie soumise à des nuisances sonores importantes
-  Site archéologique protohistorique
-  Site archéologique préhistorique

-  Site archéologique
-  Secteur de mise en valeur des paysages, soumis aux règles des installations et travaux divers (DCM du 13-10-2005)
-  Secteur protégé pour sa valeur architecturale et patrimoniale, soumis à permis de démolir (DCM 13-10-05)
-  Site de carrières
-  Recul minimum de 75 mètres
-  Zone de non-construction de 200 mètres due à la réciprocité